

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 562

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, Mme Bonnard, M. Kamardine, M. Vatin, M. Taite, M. Brigand,
Mme Périgault, Mme Petex, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Frédérique Meunier, M. Hetzel,
M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Forissier, M. Boucard et Mme Serre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Au 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la réintroduction du prêt à
taux bonifié en faveur des agriculteurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On déplore qu'aucune mesure fiscale ne soit proposée dans le texte pour relancer la compétitivité des exploitations agricoles. Il conviendrait en particulier de relancer notamment les prêts bonifiés réclamés par la profession agricole. En raison de la baisse des taux d'intérêt, le dispositif des prêts bonifiés à l'installation avait été supprimé en 2017, en contrepartie d'une hausse de la Dotation Jeune agriculteur (DJA). En raison du contexte économique actuel, l'inflation rendant l'installation plus compliquée pour les jeunes », il serait opportun de réinstaurer les prêts bonifiés et de mobiliser des prêts garantis par l'Etat pour favoriser l'installation agricole. Au Sénat, au cours du débat sur l'avenir du modèle agricole qui s'est tenu le 13 février, Madame Agnès Pannier-Runacher, a expliqué que le gouvernement travaillait sur le sujet. Une telle proposition devrait alors apparaître dans ce projet de loi qui se veut être un texte d'orientation agricole. Il convient de l'introduire. Tel est l'objet de cet amendement.